

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST



L'ABC DU BAC BLEU

Matières acceptées dans le bac bleu



Contenants de plastique : Tous les contenants et les couvercles affichant un des symboles de recyclage avec un chiffre à l'intérieur, sauf le # 6. Par exemple: les contenants propres de yogourt, de crème glacée, de margarine, de shampoing, de lave-vitre, de savon à lessive, les bouteilles d'eau et boisson gazeuse, etc.

Sacs de plastique : Sacs de plastique vides, de nettoyage à sec, de légumes surgelés, emballages en bulles, etc.

Cartons de jus et de lait : Les contenants multicouches tels que les boîtes à boire, les contenants pour le vin, petits et grands formats.

Contenants de métal : Les canettes de bière, de boisson gazeuse, les boîtes de conserve propres, les assiettes et papier d'aluminium propres, les bouchons de métal, les seaux de peinture vides et égouttés, etc.

Contenants de verre : Bouteilles et pots : les bocaux, les bouteilles de jus, de vin, d'eau gazéifiée, etc.

Papiers et cartons : Les journaux, les revues, les boîtes de céréales, la papeterie, les feuilles, les enveloppes, les boîtes de carton, les publisacs (vidés de leur contenu), etc.

Consignes de recyclage

Vider et rincer les contenants (raison d'hygiène pour les trieurs du centre de tri)

Remplir votre bac à pleine capacité

Vider le publisac de son contenu (le publisac plein va au site d'enfouissement)

Pour aider nos préposés aux collectes à mieux faire leur travail



Au chemin, placez toujours votre bac ou votre poubelle la veille, car les collectes débutent très tôt le matin. Placez-les à 30 cm de tout obstacle et de façon à ce que les roues soient vers la maison et l'autocollant vers la rue.

Déchets (à ne pas mettre dans le bac bleu)

Matériaux à mettre aux poubelles

Par exemple: les vêtements non réutilisables, les verres ou les contenants en styromousse affichant un symbole de recyclage # 6, la pellicule souillée, les tubes de dentifrice, la porcelaine, la poterie, la vaisselle brisée, le pyrex, les ampoules non torsadées(incandescentes ou halogènes), les lumières L.E.D., le papier carbone, les couches, le papier plastifié (sacs de biscuits), le papier peint, les photographies, les serviettes de table, la litière animale, les sacs de céréales ou de craquelins, de croustilles et autres friandises, le caoutchouc, les feux de Bengale, les animaux morts, la viande, les ordures ménagères etc.